

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue le 5 juin 2023 à 20h00 en public à la salle du Conseil municipal à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin et Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Patrice Lemay

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

96-06-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 JUIN 2023

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2023
 - 3.3 Approbation des comptes du mois
 - 3.4 Approbation des factures
 - 3.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2023
 - 3.6 Facturation aux municipalités impliquées dans la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre et transfert de fonds
 - 3.7 Approbation de commandite pour le St-Édouard open
 - 3.8 Approbation pour autorisation de passage à Défi- Vélo
 - 3.9 Approbation pour une ressource partagée MRC - Informatique
 - 3.10 Approbation pour une ressource partagée MRC - Soutien administratif et RH
 - 3.11 Résiliation de l'entente intermunicipale relative à l'enlèvement des déchets solides réalisée par Laurier-Station
 - 3.12 Octroi du contrat de déneigement 2023-2026
 - 3.13 Engagement d'un employé saisonnier
 - 3.14 Approbation pour dépôt d'appel d'offres au SEAO
 - 3.15 Adoption des coûts du service de garde 2023-2024
 - 3.16 Approbation du plan d'assurances collectives 2023-2024
 - 3.17 Délégation du droit de vote et nomination d'un substitut
- 4. Sécurité publique**
 - 4.1 Adoption du rapport annuel du SSI
 - 4.2 Engagement de 6 pompiers volontaires au SSI
- 5. Transport et hygiène du milieu**
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement et urbanisme**
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**

10. Rapports des différents comités

11. Divers

12. Période de questions aux contribuables

13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QU'UNE dispense de lecture est donnée, les membres du Conseil déclarent en avoir pris connaissance et que des copies ont été distribuées aux citoyens ;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc,
Il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajout : 11.1 Recommandation à la CPTAQ pour une demande d'autorisation et utilisation à des fins autre qu'agricole

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

97-06-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2023

- a) Dispense de lecture :
Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- b) Commentaires et/ou corrections :

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 1^{er} mai 2023 tel que rédigé.

QUE Madame le Maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

98-06-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2023

- c) Dispense de lecture :
Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- d) Commentaires et/ou corrections :

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 15 mai 2023 tel que rédigé.

QUE Madame le Maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.3

99-06-2023

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 2 juin 2023, au montant de 186 424,62 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	56 518,19 \$
Comptes à payer	92 608,90 \$
Déboursés	37 240,53 \$

3.4

100-06-2023

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de facture à Escouade Canine MRC 2017 au montant total de 1 832,55 \$ pour dossier chiens.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.29000.499.

Paiement de facture à Les entreprises Claude Boutin au montant total de 2 286,11 \$ pour camion vacuum. 33 % de cette facture sera refacturée à la municipalité de Leclercville
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.41500.521.

Paiement du compte de dépenses à André Maillet au montant total de 998,78 \$ pour congrès annuel.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.2200.346.

Paiement de facture à Morency, Société d'Avocats au montant total de 2 613,48 \$ pour dossier chiens.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.29000.499.

Paiement de factures à Atelier Génytech au montant total de 4 416,54 \$ pour entretien camions.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.525.

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 2 juin 2023 soit adoptée telle que présentée.

3.5

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 31 MAI 2023

3.6

101-06-2023

FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES DANS LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE LOTBINIÈRE CENTRE ET TRANSFERT DE FONDS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Laurier-Station, St-Flavien, St-Édouard, Val-Alain, Dosquet et Issoudun sont à la finalisation d'un projet de création d'une régie de collecte ;

CONSIDÉRANT QUE cette régie a été officiellement acceptée par le MAMH et publiciser dans l'édition du 29 avril de la Gazette officielle ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la municipalité de Saint-Édouard qui a reçu au nom des six (6) municipalités la subvention de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE c'est la municipalité de Saint-Édouard qui avait pris en charge le salaire de la ressource désignée ainsi que le paiement des factures reliées à la création de la régie ;

En conséquence,
Il est proposé par André Poulin résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE FACTURER chacune des municipalités le montant de 3 091.32 \$ qui correspond au sixième des coûts engendrés par la création de la Régie ;

DE TRANSFÉRER la somme de 200 000 \$ à la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière Centre aussitôt qu'elle aura procédé à l'ouverture de son compte bancaire.

3.7

102-06-2023

APPROBATION DE COMMANDITE POUR LE SAINT-ÉDOUARD OPEN

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf de St-Édouard Open aura lieu le 17 juin 2023 ;

En conséquence,
sur la proposition de Mylène Bernier, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents

QU'UN montant de 300 \$ soit commandité pour la tenue de cette activité.

3.8

103-06-2023

AUTORISATION DE PASSAGE À DÉFI-VÉLO

CONSIDÉRANT le passage du Défi-Vélo organisé par La maison des greffés Lina Cyr le 14 et 15 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que La maison des greffés Lina Cyr prend en charge toute l'organisation ;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUTORISER le passage du Défi-Vélo ;

DE METTRE à leur disposition la Champignole ainsi que les installations sanitaires.

3.9

104-06-2023

APPROBATION POUR UNE RESSOURCE PARTAGÉE MRC - INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » dans le cadre de l'aide financière ;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

- **QUE** le conseil de St-Édouard-de-Lotbinière s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts ;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- **QUE** le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet

3.10

105-06-2023

APPROBATION POUR UNE RESSOURCE PARTAGÉE MRC – SOUTIEN ADMINISTRATIF ET RH

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière ;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

- **QUE** le conseil de St-Édouard-de-Lotbinière s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts ;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- **QUE** le conseil nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet

3.11

106-06-2023

RÉSILIATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES RÉALISÉE PAR LAURIER-STATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Laurier-Station fournit actuellement le service de collecte et de transport des déchets solides à cinq (5) autres municipalités soient les Municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien et Val-Alain (ci-après les « Municipalités ») ;

ATTENDU QUE ce service est effectué dans le cadre de l'application de l'entente intermunicipale intervenue entre les parties et intitulée « Entente relative à l'enlèvement des déchets solides » (ci-après : « **Entente intermunicipale** ») ;

ATTENDU QUE cette Entente intermunicipale est autorisée en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27-1) ;

ATTENDU QUE cette Entente intermunicipale prévoyait une durée de 5 ans à compter de son approbation pour ensuite se renouveler aux deux ans ;

ATTENDU QUE cette entente arrive à son échéance le 14 août 2024 ;

ATTENDU l'accord des Municipalités pour créer la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre ;

ATTENDU QUE les Municipalités parties à l'entente doivent signifier par courrier recommandé, dans un délai de 6 mois, leur intention de se retirer de l'entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE des résolutions de chacune des Municipalités parties à l'Entente intermunicipale doivent donc être adoptées pour confirmer la résiliation de l'Entente intermunicipale ;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Édouard signifie à la municipalité de Laurier-Station son intention de se retirer de l'Entente relative à l'enlèvement des déchets solides à compter du 14 août 2024.

3.12

107-06-2023

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ SAISONS 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 31 mai 2023, une seule soumission a été reçue, soit celle de DÉNEIGEMENT R. LEMAY pour un montant de 749 640 \$ avant taxes ;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard octroie à Déneigement R. Lemay inc., 2390, rue Principale, Saint-Édouard-de-Lotbinière (Québec), G0S 1Y0, le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité, saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 pour la somme de 749 640 \$ taxes en sus, conforme au devis.

QUE les documents d'appel d'offres, les documents de soumission, l'addenda et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

3.13

108-06-2023

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Clarence Fortin ;

CONSIDÉRANT le besoin d'un journalier pour la période estivale ;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents ;

D'EMBAUCHER Monsieur Carl Gaudreault au tarif horaire de 23,00 \$ l'heure à raison de 16-25 heures par semaine pendant la période approximative du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} septembre 2023.

3.14

109-06-2023

APPROBATION POUR DÉPÔT D'APPEL D'OFFRES AU SEAO ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE l'intention de la Municipalité de Saint-Édouard de procéder au développement d'un quartier résidentiel ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra aller en appel d'offres pour l'élaboration de devis pour les certificats d'autorisation ainsi que les travaux d'infrastructure ;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE MANDATER la MRC de Lotbinière à déposer l'appel d'offres au SEAO ainsi que de signer tout document relatif à ce dépôt.

3.15

110-06-2023

ADOPTION DES COÛTS DU SERVICE DE GARDE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE les coûts du service de garde de l'école Du Chêne sont révisables annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le service de garde ont toujours été évalués en fonction de ceux qui sont exigés par le Centre de Services Scolaires des Navigateurs ;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE les coûts à compter de la rentrée 2023 seront les suivants :

Clientèle régulière : 3,50 \$ AM / 7,50 \$ PM

Clientèle occasionnelle : 5,00 \$ AM / 9,00 \$ PM

3.16

111-06-2023

ADOPTION DU PLAN D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Code municipal, une municipalité peut participer au bénéfice de ses employés à un contrat d'assurance collective dont le preneur est Beaudoin Lafrance Gestion de patrimoine ;

CONSIDÉRANT que le contrat est renouvelable automatiquement toutes les années ;

En conséquence,

sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte de participer pour le bénéfice de ses employés au contrat ;

QUE la Municipalité souscrive au 1^{er} juin 2023 à une assurance collective dont l'assureur est Canada Vie ;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année subséquente ;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au contrat ;

QUE la Municipalité autorise Beaudoin Lafrance Gestion de patrimoine et ses mandataires à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection de renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à Beaudoin Lafrance Gestion de patrimoine le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'il soit le seul attitré et autorisé à représenter la Municipalité auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de Beaudoin Lafrance Gestion de patrimoine de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre.

3.17

112-06-2023

DÉLÉGATION DU DROIT DE VOTE ET NOMINATION D'UN SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière Centre est gérée par un conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT l'article 4 du règlement de modalités de régie interne précise que le maire est nommé d'office à siéger sur ce comité et qu'il détient le droit de vote ;

CONSIDÉRANT QU'EN l'absence du maire, le conseiller désigné aura le droit de vote de sa municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'EN l'absence du maire ou du conseiller désigné, un substitut pourra siéger à la séance à la place du conseiller désigné ;

CONSIDÉRANT QU'EN l'absence du maire et du conseiller désigné, le substitut aura droit de vote ;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière nomme André Poulin à titre de conseiller désigné à la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière Centre et qu'il détiendra le droit de vote en l'absence de Denise Poulin ;

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière nomme André Leclerc à titre de substitut et qu'il détiendra le droit de vote en l'absence de Denise Poulin et André Poulin.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

113-06-2023

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SSI

ATTENDU la réception du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de mars 2023 ;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation ;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'ADOPTER le rapport d'activités annuelles 2022 du service de sécurité incendie.

4.2

114-06-2023

ENGAGEMENT DE 5 POMPIERS (ÈRES) VOLONTAIRES AU SSI

Sur la proposition de Sébastien Leclerc,
Il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ENGAGER messieurs Romain Piat, Étienne Guimond, Zachary Lemay, Hugo Drolet et madame Daphné Lafrenière au sein du Service des incendies de Saint-Édouard à titre de pompiers (ères) volontaires.

- 5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 9. LOISIRS ET CULTURE
- 10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS
- 11. DIVERS

11.1

115-06-2023

RECOMMANDATION À LA CPTAQ POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRE QU'AGRICOLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a pris connaissance de la demande du lot 5 877 465, requérant, Maude Bernier fille du propriétaire, M. Michel Bernier, laquelle consiste à opérer un service de pension pour chien (gardiennage à court terme des petits animaux) donc à des fins autres que l'agricole et ne consiste pas en élevage d'animaux ;

ATTENDU QUE le lot visé se situe dans la zone agricole par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA) ;

ATTENDU QU'EN conformité avec les dispositions de la LPTAA, la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Mme Maude Bernier ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles locales ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de
tous les conseillers présents :

D'APPUYER ET DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT la
demande de Mme Maude Bernier à la CPTAQ pour l'autorisation
d'opérer un service de pension sur le lot 5 877 465.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules
les questions demandant des délibérations seront retenues pour
les fins du procès-verbal.

13.

116-06-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant
épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu
unanimentement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le
conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire